

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 16-2011

**concernant le déplacement de la conduite de
distribution et de défense incendie
au chemin des Aveneyres**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission:
le 31 mai 2011 à 20.00

en la salle du rez inférieur
route des Deux-Villages 23

St-Légier-La Chiésaz, le 9 mai 2011

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Le développement d'un nouveau quartier d'habitations au chemin des Aveneyres rend nécessaire le déplacement de la conduite en fonte Ø 150 mm située dans la parcelle N° 2468.

Cette conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie est mise en pression par le réservoir de la Baillaz dont l'altitude du trop-plein se situe à 687.05 mètres. Le plan directeur de la distribution d'eau (PDDE) ne prévoit pas de changer le diamètre de cette artère, la Municipalité propose donc de poser sur une longueur de 200 mètres un tuyau de dimension équivalente et de positionner à l'entrée Nord du futur lotissement une nouvelle borne-hydrante pour la défense incendie.

2. Projet

Le projet, illustré sur le plan de situation annexé, prévoit la mise en place des équipements suivants :

- Sur le tronçon A-B, pose de 200 mètres de conduite en PE 100 PN 10 Ø 180 ext. / 158.6 int. et d'une nouvelle borne hydrante à raccord Storz Ø 75 mm unique.
- Au point A et B, raccordement sur la conduite en fonte Ø 150 mm existante.

3. Coût des travaux

Le devis général des travaux établi par le bureau Herter & Wiesmann SA s'élève à CHF 89'500.00 TTC.

Conformément à la convention ratifiée le 7 février 2011 par la Municipalité et BMP Facility Management AG, la Commune prend à sa charge les éléments suivants :

- les travaux d'appareillage de la conduite d'eau potable communale,
- les frais d'enrobage de la même conduite,
- les honoraires d'ingénieurs et les frais de géomètre.

Le devis des travaux à la charge de la Commune de St-Légier - La Chiésaz, établi sur la base de soumissions récentes, se répartit selon les positions suivantes :

Travaux de génie civil	CHF	3'900.00
Travaux d'appareillage	CHF	35'200.00
Travaux géométriques	CHF	1'000.00
Honoraires ingénieur hydraulique	CHF	8'500.00
Divers et imprévus, environ 10 %	CHF	4'800.00
Total HT	CHF	53'400.00
TVA 8.0 %	CHF	4'300.00
Total TTC	CHF	57'700.00

La subvention de l'ECA sur le montant total du devis devrait être de l'ordre de CHF 15'000.00 TTC dont CHF 10'000.00 devrait revenir à la Commune et CHF 5'000.00 au propriétaire.

La TVA concernant les honoraires et les travaux pour le réseau public de l'eau potable peut être récupérée.

4. Aspects financiers

Financement

Le financement des travaux sera assuré par la trésorerie courante.

Amortissement

Il est proposé d'amortir cette dépense sur l'exercice courant via le compte 810.3144.

5. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

La Municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable. Un partenariat privé-public a été mis en place pour le financement du déplacement de la conduite d'eau potable par le biais d'une convention. Les travaux seront suivis par le bureau Herter & Wiesmann, ingénieurs-conseils SA. Au niveau de la distribution d'eau potable et de défense incendie, ce projet va apporter une amélioration au réseau communal du quartier.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- ⇒ accorder à la Municipalité un crédit de CHF 57'700.00 pour ces travaux ;
- ⇒ encaisser la subvention de l'ECA ;
- ⇒ financer la dépense par la trésorerie courante ;
- ⇒ amortir le montant total sur l'exercice courant via le compte 810.3144.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexe : plan de situation du projet

Municipal-délégué : M. Alain Bovay

